

Dans le mémoire que je soumetts à l'actuelle commission, j'entends m'attarder surtout aux gaz à effet de serre dont le volume, dans l'atmosphère, serait sensiblement accru par la mise en opération des installations de Rabaska. Selon ce qui est paru dans certains médias, le volume de CO₂ que libérerait Rabaska équivaldrait à celui émis par 146 000 voitures.

Je considère qu'il faille mettre certains bémols à ces chiffres. D'abord, est-ce que toutes les personnes qui vont opter pour le gaz naturel auront nécessairement eu jusque là des consommations d'électricité. C'est, semble-t-il, l'hypothèse qui semble avoir été émise. Pourtant, ceux qui auront délaissé le mazout, pour faire usage du gaz naturel, contribueront à diminuer la quantité de CO₂ émise.

Autre facteur à considérer, une moins grande consommation de mazout impliquera moins de transport routier. Donc moins d'émission de CO₂ parce que moins d'usage de carburant. Par voie de conséquence, si on fait moins de transport routier pour la livraison de mazout, un autre avantage sera une détérioration moindre des routes du Québec.

Un autre aspect à considérer également est le développement de technologies liées à la captation de CO₂. À titre d'exemple, une firme de Québec, CO₂ Solution fait dans ces nouvelles technologies. C'est ainsi qu'elle a conclu récemment une entente avec une firme américaine, The Babcock & Wilcox Company, en vue d'adapter sa technologie aux centrales thermiques à partir d'une usine pilote au charbon. Si CO₂ peut capter le CO₂ émis par les cheminées des centrales au charbon, ne pourrait-elle pas le faire pour celui émis par Rabaska. Il y a, d'ailleurs, à l'heure actuelle plusieurs sociétés qui se penchent

sur ce domaine. Dans un avenir très prochain, il sera possible de capter le CO2 à des coûts tels qu'il sera rentable pour les entreprises émettrices de CO2 qui devront d'ailleurs se plier tôt ou tard aux exigences du protocole de Kyoto auquel un certain nombre de pays ont déjà adhéré, de se doter d'une technologie de captation. Même les Etats-Unis qui n'ont pas paraphé ce protocole, voit un certain nombre de ses états adopter des mesures visant à minimiser l'émission de gaz à effet de serre.

Voilà pourquoi on doit faire preuve de prudence lorsqu'on attribue, à prime abord, un indice de pollution élevé à Rabaska. Lorsqu'on fait des affirmations ou qu'on procède à des calculs, il faut vraiment tenir compte de tous les facteurs devant conduire à une évaluation juste et précise. Or, je ne pense pas que cet exercice ait été fait. Si oui, il faudrait bien qu'on nous le dise. Car si les opposants exigent la transparence de la part du promoteur, il faudrait qu'eux également fassent de même.

Mais si les chiffres des opposants peuvent présenter certains doutes, il est certain, par ailleurs, que Rabaska représente une injection de 840 millions \$ dans l'économie lévisienne. De plus, au-delà de 3 000 emplois seront créés à court terme et 70 seront permanents à long terme. Il est aussi exact de dire qu'en moyenne 10 millions \$ seront versés, en taxes municipales, par Rabaska à Lévis, à chaque année, pendant 40 ans, soit la durée de vie des installations. Il est aussi vrai d'affirmer que Rabaska se comportera en citoyen corporatif responsable et soucieux du milieu, en apportant sa contribution financière au développement du transport en commun à Lévis. Il est vrai, aussi, que

Rabaska se montrera soucieuse face au monde de l'éducation par la mise sur pied, à ses frais, d'une chaire en énergie.

Voilà donc pourquoi je suis en faveur du projet Rabaska. Un projet rassembleur qui aura un impact positif important sur le développement socio-économique de Lévis et de toute la région de la Capitale nationale.



Martin Michaud